



## Adéquation missions/moyens au sein des DDI:

### Les questions qui fâchent !!

#### Volume 5 :

#### *Pourquoi la dématérialisation ne compensera pas les suppressions d'effectifs?*

Vue depuis quelques bureaux d'administration centrale, la dématérialisation de certaines procédures peut apparaître comme une solution miracle pour supprimer allègrement de nombreux postes budgétaires, **ou tout du moins justifier a posteriori des réductions déjà décidées en expliquant que tout continuera à bien aller dans le meilleur des mondes.**

Or, contrairement aux idées reçues, que ce soit pour l'application du droit des sols, les subventions délivrées dans le cadre de la politique agricole commune, les déclarations des équipements sportifs, etc..., **la dématérialisation ne réduit en rien les besoins en personnels !**

Les dossiers ne peuvent être instruits par des robots, **il faut des femmes et des hommes pour traiter les demandes, répondre aux questions, analyser les éléments reçus ...** Le dernier rapport du médiateur de la République est de ce point de vue explicite sur **l'impérieuse nécessité de conserver une administration « humaine » et proche du citoyen.** Et ce d'autant plus que certaines procédures apparaissent comme plus complexes que l'établissement d'une carte grise...

De plus, **les démarches engagées en matière de dématérialisation partent du postulat que l'usager dispose des outils nécessaires pour utiliser et alimenter ces dispositifs.** Or, tous les agriculteurs ne disposent pas des outils ou du savoir-faire informatique, de même toutes les communes – loin s'en faut - n'ont pas de documents d'urbanisme numérisés.

**Pourtant, cela n'empêche pas les ministères de supprimer de nombreux effectifs au prétexte de la dématérialisation, parfois même avant que les outils ne soient mis en place !!**

Fédération de l'Administration Générale de l'État – [fagefo@wanadoo.fr](mailto:fagefo@wanadoo.fr)

Fédération de l'Enseignement, la Culture et la Formation Professionnelle – [fnecfpfo@fr.oleane.com](mailto:fnecfpfo@fr.oleane.com)

Fédération de l'Équipement de l'Environnement des Transports et des Services – [contact@fets-fo.fr](mailto:contact@fets-fo.fr)

Fédération des Finances – [fo.finances@wanadoo.fr](mailto:fo.finances@wanadoo.fr)

46 rue des Petites Écuries – 75010 Paris

## ***Zoom sur un cas particulier et emblématique : la « réforme » de l'application du droit des sols***

### **Une mesure caricaturale à plus d'un titre :**

- **mettre en avant un soi-disant outil informatique « miracle »** (toujours en phase test), avec les précédents que l'on a connu auparavant (cf CHORUS, REHUCIT, MISTRAL...) **sans mettre les moyens nécessaires pour numériser les documents d'urbanisme** (les communes devront-elles payer pour « bénéficier » du retrait de l'État ?), sans parler des limites à poser dans toute opération de dématérialisation afin de **sauvegarder le lien nécessaire avec le citoyen dans le cadre de procédures complexes** (cf. rapport du médiateur de la République 2010),
- **engager dès 2012 les retraits d'effectifs sur ces missions sensibles** sans se préoccuper le moins du monde des effets induits pour les agents, les collectivités et les citoyens (en même temps, c'est la marque de fabrique de la RGPP !) ... **tout en demandant la recentralisation des missions liées à la fiscalité de l'urbanisme sans moyens dédiés !**
- **entraîner**, en dépit de la mobilisation des services et des agents (et on se demande encore pour quel motif), **une inexorable baisse de la qualité et des délais d'instruction ainsi que de la sécurité juridique des actes...**
- **expliquer**, comme a osé le faire par voie de presse le secrétaire d'État au Logement que « **si les collectivités ont des problèmes avec les DDT, elles n'ont qu'à reprendre l'instruction des permis de construire** » !!

**La boucle est bouclée ... et pour quel bénéfice de la collectivité publique?** Juste transférer ce que l'État considère comme une charge aux collectivités, pour un coût global supérieur pour la Nation puisque l'on passe d'une compétence et de moyens optimisés à un foisonnement de « petits » centres d'instruction.

### ***L'intelligence au pouvoir ?***

***Non, le dogmatisme de casse du service public républicain !***

Cet exemple (transposable dans beaucoup d'autres domaines) démontre qu'il est désormais urgent d'arrêter ce processus qui conduira à la disparition des DDI s'il n'est pas stoppé, telle la déclinaison « *Perspective Ravages Humains 2013* » du MEDDTL affichant la suppression de l'équivalent de 6 DDT en 2 ans.

**FORCE OUVRIÈRE combat le mirage aux alouettes consistant à laisser croire que les effectifs des DDI peuvent continuer à être supprimés sans état d'âme au prétexte de la dématérialisation des procédures et demande un moratoire immédiat sur les baisses d'effectifs au niveau départemental.**



Avec FO, **JE** défends mon statut et mes conditions de travail

Avec FO, **NOUS** portons ensemble des revendications claires et fortes pour mieux assurer nos missions

Avec FO, **TOUS** se mobilisent pour faire progresser le service public de la République